

## Modalités organisationnelles et d'exécution des travaux d'eau potable et de défense extérieure contre l'incendie sur le territoire syndical

### DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

| Typologie du projet   | Nature des travaux  | Travaux réalisés par  | A la charge de/du :  | Données préalables à transmettre par le pétitionnaire                         | Modalités planning à respecter   | Régularisation  |   |
|---|---|---|--|---|--|---|---|
| 1<br>Projet implanté à proximité immédiate d'une voie publique existante équipée d'une canalisation d'eau potable                         | Branchements et dispositifs de comptage (domestique et/ou incendie)   | SUEZ Eau France   | <b>Pétitionnaire</b> sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) en vigueur à l'établissement du devis | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ")      | Conformément au Règlement du service de l'eau potable "une mise en service au plus tard dans les 15 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives et municipales"   | SUEZ Eau France : Création de l'abonnement au service de l'eau<br>Facturation des travaux   |   |
|   | <b>Renforcement du réseau</b> en domaine public, si capacité insuffisante   | Conduite: SEPG<br>Branchements existant ou neuf isolé => SUEZ Eau France<br>Branchement neufs groupés => SEPG | Pétitionnaire ou porteur du projet d'aménagement (selon typologie, PUP, ...) hors ZAC                        | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ")      | <b>Pétitionnaire</b> : Demande d'intervention au SEPG <b>9 à 12 mois avant souhait de mise en service</b> selon importance du projet<br>Intégration de SUEZ dans le processus de planification pour la réalisation des raccordements et reports ou création de branchement | SEPG/ <b>Pétitionnaire</b> : Convention de financement à établir avec le SEPG et à valider avant lancement des études de conception / réalisation<br>SEPG : Transmission DOE travaux "SEPG" à SUEZ<br>SUEZ Eau France : Facturation des travaux SUEZ (branchements - raccordements)         |   |
|   | <b>Extension du réseau</b> en domaine public, si nécessaire   | Conduite: SEPG<br>Branchements neuf isolé => SUEZ Eau France<br>Branchement neufs groupés => SEPG             | <b>Pétitionnaire</b> ou porteur du projet d'aménagement (selon typologie, PUP, ...) hors ZAC                 | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ")      | <b>Pétitionnaire</b> : Demande d'intervention au SEPG <b>9 à 12 mois avant souhait de mise en service</b> selon importance du projet<br>Intégration de SUEZ dans le processus de planification pour la réalisation des raccordements et création de branchements           | SEPG/ <b>Pétitionnaire</b> : Convention de financement à établir avec le SEPG et à valider avant lancement des études de conception / réalisation<br>SEPG : Transmission DOE travaux "SEPG" à SUEZ<br>SUEZ Eau France : Facturation des travaux SUEZ (branchements - raccordements)         |   |
| 2<br>Projet intégrant la desserte des constructions à partir de voies nouvelles dans l'emprise desquelles seront mis en place les réseaux | <b>Les voies projetées resteront dans le domaine privé</b><br>Les réseaux ne sont pas de la propriété du SEPG et ne seront ni pris en exploitation, ni en gestion par le SEPG   | Branchements et dispositifs de comptage   | SUEZ Eau France  | <b>Pétitionnaire</b> sur la base du BPU en vigueur à l'établissement du devis | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ")   | Conformément au Règlement du service de l'eau potable "une mise en service au plus tard dans les 15 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives et municipales"  | SUEZ Eau France : Création de l'abonnement au service de l'eau<br>Facturation des travaux   |
|   | <b>Les voies projetées resteront dans le domaine privé</b> mais les réseaux seront rétrocédés au SEPG et gérés par le délégataire<br>Nb : Cas des liaisons public - public par des terrains privés  | <b>Extension du réseau</b> en domaine privé (antenne ou maillage)   | Conduite: <b>pétitionnaire</b><br>Raccordements / branchements : SUEZ Eau France                             | <b>Pétitionnaire</b>  | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ")   | <b>Pétitionnaire</b> : Demande de validation du projet au SEPG selon "GUIDE DU CADRE ADMINISTRATIF DE COORDINATION ET DES PRECONISATIONS TECHNIQUES"<br>Intégration de SUEZ dans le processus de planification pour la réalisation des raccordements et reports ou création de branchements | SEPG : Convention de retrocession de la canalisation avec établissement d'une convention de servitude de passage<br>SUEZ Eau France : Facturation des travaux SUEZ (branchements - raccordements)<br><b>Pétitionnaire</b> : Transmission DOE par le pétitionnaire au SEPG et SUEZ |
|   | <b>Les voies projetées seront rétrocédées à terme dans le domaine public</b> (la limite des futurs espaces publics devant être figée avant de solliciter le SEPG).<br>Après réception, et si conforme, le réseau deviendra la propriété du SEPG et sera pris en exploitation/gestion par le SEPG et son exploitant. | <b>Extension du réseau</b> en domaine privé (antenne ou maillage) avec vocation à retroceder la voirie        | Conduite: <b>pétitionnaire</b><br>Raccordements / branchements : SUEZ Eau France                             | <b>Pétitionnaire</b>  | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ")   | <b>Pétitionnaire</b> : Demande de validation du projet au SEPG selon "GUIDE DU CADRE ADMINISTRATIF DE COORDINATION ET DES PRECONISATIONS TECHNIQUES"<br>Intégration de SUEZ dans le processus de planification pour la réalisation des raccordements et reports ou création de branchements | SEPG : Convention de retrocession de la canalisation<br>SUEZ Eau France : Facturation des travaux SUEZ (branchements - raccordements)<br><b>Pétitionnaire</b> : Transmission DOE par le pétitionnaire au SEPG et SUEZ   |

### DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (compétence communale)

| Typologie du projet   | Nature des travaux   | Travaux réalisés par   | A la charge de   | Données préalables à transmettre par le pétitionnaire                    | Modalités à respecter   | Régularisation   |
|---|--|--|--|--|---|--|
| 1<br>Projet implanté à proximité immédiate d'une voie publique existante équipée d'une canalisation d'eau potable dont la capacité en eau est <b>suffisante</b>   | Fourniture et pose d'un dispositif de lutte extérieure contre l'incendie (y compris appareil et esse de réglage)   | Commune<br>Conformément à l'article 2 du contrat de DSP, les communes peuvent demander l'intervention du délégataire | <b>Pétitionnaire</b>   | Avis de la BSPP et accord de la commune                                  | Si travaux de renouvellement ou de déplacement de l'hydrant => prévenir le délégataire pour consignation de la vanne d'isolement  | Commune: PV de conformité hydraulique de l'appareil (pesage) ;<br>si création d'hydrant : demande de numérotation de l'appareil auprès de la BSPP;<br>transmission de l'information au délégataire pour à mise patrimoniale  |
|   | Branchement depuis la vanne de prise sur le réseau public (vanne d'isolement) jusqu'au esse de réglage (ou coude à patin) de l'hydrant                         | Commune<br>Conformément à l'article 2 du contrat de DSP, les communes peuvent demander l'intervention du délégataire | <b>Pétitionnaire</b>   | Avis de la BSPP et accord de la commune                                  | Si travaux de renouvellement ou de déplacement de l'hydrant => prévenir le délégataire pour consignation de la vanne d'isolement  | Commune: PV de conformité hydraulique de l'appareil (pesage) ;<br>si création d'hydrant : demande de numérotation de l'appareil auprès de la BSPP;<br>transmission de l'information au délégataire pour à mise patrimoniale  |
|   | Raccordement de ce dispositif au réseau en service   | SUEZ Eau France  | <b>Pétitionnaire</b>   | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ") | Avis de la BSPP, accord de la commune validation par SUEZ Eau France  | Facturation des travaux SUEZ au pétitionnaire  |
| 1<br>Projet implanté à proximité immédiate d'une voie publique existante équipée d'une canalisation d'eau potable dont la capacité en eau est <b>insuffisante</b> | Fourniture et pose d'un dispositif de lutte extérieure contre l'incendie (y compris appareil et esse de réglage)   | Commune<br>Conformément à l'article 2 du contrat de DSP, les communes peuvent demander l'intervention du délégataire | <b>Pétitionnaire</b>   | Avis de la BSPP et accord de la commune                                  | Si travaux de renouvellement ou de déplacement de l'hydrant => prévenir le délégataire pour consignation de la vanne d'isolement  | Commune: PV de conformité hydraulique de l'appareil (pesage) ;<br>si création d'hydrant : demande de numérotation de l'appareil auprès de la BSPP;<br>transmission de l'information au délégataire pour à mise patrimoniale  |
|   | Branchement depuis la vanne de prise sur le réseau public (vanne d'isolement) jusqu'au Esse de réglage (ou coude à patin) de l'hydrant                         | Commune<br>Conformément à l'article 2 du contrat de DSP, les communes peuvent demander l'intervention du délégataire | <b>Pétitionnaire</b>   | Avis de la BSPP et accord de la commune                                  | Si travaux de renouvellement ou de déplacement de l'hydrant => prévenir le délégataire pour consignation de la vanne d'isolement  | Commune: PV de conformité hydraulique de l'appareil (pesage) ;<br>si création d'hydrant : demande de numérotation de l'appareil auprès de la BSPP;<br>transmission de l'information au délégataire pour à mise patrimoniale  |
|   | <b>Besoin de renforcement du réseau en domaine public</b> , si capacité insuffisante, sans nuire à la qualité de l'eau distribuée pour les besoins de la DECI. | Conduite: SEPG   | <b>Pétitionnaire</b>   | Accord de la commune (Délivrance du Permis de Construire)                | Conformément à l'article 41 du contrat de DSP, le délégataire apporte un conseil au SEPG en matière de capacité du réseau de distribution pour les besoins de DECI Echanges avec SUEZ (après réponse à PC) ; Si renforcement nécessaire action SEPG, à prévenir 9 à 12 mois avant mise en service <b>selon importance du projet</b><br>Avis de la BSPP délivré suite à envoi du PC par le pétitionnaire | SEPG/ <b>Pétitionnaire</b> : Convention de financement à établir et valider avant lancement des études de conception / réalisation<br><b>Pétitionnaire</b> : PV de conformité hydraulique de l'appareil (pesage) ;<br>si création d'hydrant : demande de numérotation de l'appareil auprès de la BSPP;<br>transmission de l'information au délégataire pour à mise patrimoniale<br>Transmission DOE par le pétitionnaire au SEPG et SUEZ |
| Raccordement de ce dispositif au réseau en service  | SUEZ Eau France  | <b>Pétitionnaire</b>   | Expression des besoins en eau (formulaire "demande de branchement SUEZ") | Avis de la BSPP, accord de la commune et validation par SUEZ Eau France  | Facturation des travaux SUEZ au pétitionnaire   |  |
| 2<br>Projet intégrant la desserte des constructions à partir de voies nouvelles dans l'emprise desquelles seront mis en place les réseaux                         | <b>Cf. chapitre 2 "DISTRIBUTION D'EAU POTABLE"</b>   |  |  |  |   |  |